

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Mmes MM. Flavien THÉLISSON – Agnès PRUNET – Guillaume PIOCHON- Anne GOGUÉ - Nicolas GROSSI - Patricia VINCENT – Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY - Graziella LEPLEY - Geoffrey BEDU - Mylène BELOT - Éric BRIAULT.

Absent excusé : François LECHRIST retenu par une réunion à la C.C.G.C.P.R. est arrivé à 20 H 50

Absentes excusées : Justine MARCHAND qui a donné pouvoir à Flavien THÉLISSON - Pauline RENAUDIN

N°1-29.10.2020 – OBJET : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Patricia VINCENT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°2-29.10.2020 – OBJET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Observations de François LECHRIST : **Question 5** : Il est confirmé que le tableau concernant les tarifs de la saison culturelle correspond à une modification sur les tarifs 2020. **Question 4** : Les termes « personnes assignées » et « pièces requises » seront remplacés « parties en cause » et « leurs éventuelles pièces ».

Le procès-verbal des séances du conseil municipal du 24 septembre 2020, transmis à l'ensemble des membres du conseil, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposées, tenant compte des modifications ci-dessus exprimées.

N° 3-29.10.2020- OBJET : VALIDATION DU PRIX DE REVIENT D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES TILLEULS ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du relevé des dépenses de fonctionnement de l'école publique des Tilleuls pour l'année scolaire 2019-2020, soit **75 290,24 €**, pour un effectif de 91 élèves dont 31 en classe maternelle et 60 en classe élémentaire. La répartition des dépenses se présente ainsi :

Coût salarial ATSEM maternelle :

$$34\,285,32 + 22,94 + 120,74 - 2\,434,86 = 31\,994,14 \text{ €}$$

Dépenses communes aux classes maternelle et primaire :

$$41\,386,10 / 91 = 454,79 \text{ € par élève}$$

Dépenses spécifiques à la maternelle, (ATSEM) :

$$31\,994,14 / 31 = 1\,032,07 \text{ € par élève}$$

Dépenses spécifiques au primaire, (PISCINE) :

$$1\,910,00 / 60 = 31,83 \text{ € par élève}$$

Coût de revient d'un élève en maternelle : $454,79 + 1\,032,07 = 1\,486,86 \text{ € par élève}$

Coût de revient d'un élève en primaire : $454,79 + 31,83 = 486,62 \text{ € par élève}$

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les prix de revient ci-dessus calculés.

N° 4-29.10.2020 - OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES TILLEULS - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le conseil municipal, après avoir approuvé le coût de revient des élèves de l'école publique des Tilleuls pour l'année scolaire 2019-2020,

Coût de revient d'un élève en maternelle : 1 486, 86 € par élève

Coût de revient d'un élève élémentaire : 486, 62 € par élève

- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de mettre en recouvrement la participation des Communes de résidence suivantes :

Participation par élève de maternelle de LOUESTAULT : $1\,486,86 * 3 = 4\,460,58 \text{ €}$

Participation par élève de primaire de LOUESTAULT : $486,62 * 13 = 6\,326,06 \text{ €}$

Soit un total pour la Commune BEAUMONT-LOUESTAULT de : 10 786,64 €

Participation par élève de maternelle d'ÉPEIGNÉ SUR DÉME : $1\,486,86 * 1 = 1\,486,86 \text{ €}$

N° 7a-29.10.2020 - OBJET : ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS DES SUBVENTIONS 2020

Le Conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées par les Associations,

Vu l'étude effectuée par la Commission Communale et les propositions présentées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2020, les subventions ci-dessous énumérées :

Association	Subv 2019	Dem. 2020	Objet de la demande	Proposition	Observations Vote
AMIS DU LIVRE	0	400,00	Location stands et moyens publicitaires	400	400
EFFET CAMPAGNE	0	300,00	Lancement association	300	500
COMPAGNIE OCULUS	500	1000,00	Deux stages de lecture	500	500
ATPR (Tennis)	800	800,00	Continuer la remise en état du terrain extérieur	800	Acquisition des matériaux par la Commune
USEP ECOLE DES TILLEULS	500	550,00	Acquisition de livres	550	550
AAPPMA (Pêche)	600	600,00	Alvinage de l'étang et animation de la fête septembre	600	600
YAKADANC'ERELLES	0	0,00	Compétition régionale de danse	0	0
JSP RACAN (Pompiers)	0	0,00	Soutien financier	300	300
SOLIDARITE NEUVY NEUILLE	0	0,00	Soutien financier lié au nombre de familles aidées sur Neuvy	500	500
PROTECTION CIVILE	0	0,00	Soutien	0	0
BTP CFA LOIR ET CHER	0	0,00	1 élève	0	0
CAMPUS DES METIERS	0	400,00	5 élèves (80€ par élève)	0	0
CHAMBRE DES METIERS	0	100,00	1 élève	0	0
ACER (PSYCHIATRIE)	0	0,00		0	0
COLLEGE JOACHIM DU BELLAY	0	186,00	4 élèves	0	0
CFA SORIGNY	0	0,00		0	0
CFA COTES D'ARMOR	0	100,00		0	0
SLPT	0	250,00		250	250
BADMINTON	0	500,00		500	500
TOTAL	2400	5186,00		4 700	4 100

Guillaume PIOCHON fait part de la demande du club des Archers, de faire faire une chappe en béton à côté de la piste d'athlétisme, afin de pouvoir y déposer un chalet pour stocker son matériel. Il est proposé de demander aux agents communaux de le faire. Il propose d'accorder une subvention à l'Atelier créatif pour la participation à la réalisation de masques. Le Maire souhaite reporter cette question à la prochaine séance du conseil car il va en discuter au préalable avec la présidente. Une subvention pour le Comité des Fêtes sera également délibérée après dépôt du dossier.

N° 7b-29.10.2020-OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2020 AU C.C.A.S.

Monsieur le maire expose que le budget du Centre Communal d'Action Sociale ne bénéficie que des recettes apportées par le reversement d'une quote-part des concessions de cimetière et exceptionnellement de dons. Pour répondre aux diverses actions sociales que souhaitent mener les membres du C.C.A.S., il propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € au bénéfice du C.C.A.S. et autorise le maire, ou son représentant, à mandater cette dépense. Les crédits sont inscrits au budget communal 2020.

N° 8a-29.10.2020- OBJET : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 SUR EXERCICE 2020 – BUDGET EAU

Le Maire expose que les crédits inscrits au budget primitif 2020 du service de l'EAU étant insuffisants, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire. Cette modification concerne les travaux de restauration des canalisations d'eau réalisés dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Rue Papillon et Place du Mail, par l'Entreprise TERCA et les honoraires du maître d'œuvre LECREUX-SIVIGNY. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Section d'Investissement :

D. 217531 – op. 118 - Enfouissement des réseaux :	+ 20 000 €
21311 – op. 117 - Réhabilitation de la bâche au sol :	- 732 €
21531 – op. 119 - Réhabilitation forage la chevetterie :	- 820 €
2031 – op. 116 - Réalisation patrimoniale des réseaux d'eau potable :	- 15 448 €
R. 021 – Virement de la section d'exploitation :	3 000 €

Section d'Exploitation :

R. 70111 : Vente d'eau :	+ 1 500 €
7068 : Autres prestations :	+ 1 500 €
D. 023 – Virement à la section d'investissement :	3 000 €

N° 8b-29.10.2020- OBJET : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 SUR EXERCICE 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose que les crédits inscrits au budget primitif 2020 du service de l'ASSAINISSEMENT étant insuffisants, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire. Cette modification concerne les fournitures non stockables, la maintenance etc... qui sont attachés au chapitre 11 de la section exploitation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget Assainissement

Virement de crédits au profit de la section d'exploitation :

Virement de crédit à prévoir : **10 000€** (*prévisionnel pour la clôture de l'année énergie, etc...*)

D -011 chapitre : + 10 000 à répartir

6061 : Fournitures non stockables :	2 500 €
6063 : Fourniture entretien et petit équipement :	2 500 €
61523 : Entretien réparation réseaux :	2 500 €
6156 : Maintenance :	2 500 €
6215 : Personnel affecté :	- 7 000 €
R 7068 : Autres prestations :	+ 3 000 €

N° 9-29.10.2020 – OBJET : PROPOSITION DE MUTUALISATION DE LA C.C.G.C.P.R. POUR L'ADHÉSION AU GIP RECIA

Le conseil municipal,

Vu la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral,

Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,

Considérant que la Communauté de Communes Gâtine Choisilles- Pays de Racan propose une mutualisation quant à l'adhésion au GIP RECIA pour toutes ses communes membres et ainsi, une prise en charge de la prestation correspondante,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et représentés,

donne son accord, en tant que Commune membre de la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles-Pays de Racan, à l'adhésion de cette dernière au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret, (et à la signature de la convention constitutive entre la CC et le GIP RECIA) et ainsi pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche aux fins de représenter les Communes sur le sujet.

N°10-29.10.2020 - OBJET : CRÉATION DE DEUX POSTES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ière} CLASSE

Le maire informe de l'inscription au tableau d'avancement des agents promouvables, à savoir M. RUELOT Gérard et M. MARTEAU Jacques, dans le grade **d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ière} classe**. Il appartient à l'autorité territoriale de s'assurer des conditions requises pour que les agents puissent en bénéficier et de proposer à l'assemblée délibérante de créer de nouveaux postes, ce qui est une possibilité et non un droit pour ces agents.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la proposition du tableau d'avancement établi par le Centre de gestion 37,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2017 validant les ratios d'avancement de grade « promus-promouvables »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide à compter du **1^{er} décembre 2020**, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriales :

- **CRÉATION** de deux postes au grade d'Adjoint technique territorial principal de **1^{ère} classe** – permanents - à temps complet – Catégorie C – Echelle C3

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

N° 11-29.10.2020 - OBJET : PERTES SUR PRODUITS IRRÉCOUVRABLES : DEMANDE DE CRÉANCES A ÉTEINDRE

Le Maire présente les états des taxes et produits que les services de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre n'ont pas recouverts de 2015 à 2019 sur le budget des services de la COMMUNE, de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT, adressés pour demande d'annulation des titres et émission de mandats pour « créances éteintes ». Celles-ci correspondent à une extinction de la créance, validée par la commission de surendettement d'Indre et Loire qui a prononcé l'effacement de la dette pour un seul foyer, à savoir :

Budget Commune : Cantine de 2016 à 2019 : 328,47 €

Budget Assainissement : de 2015 à 2018 : 887,57 €

Budget Eau : de 2015 à 2019 : 1 147,08 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que la trésorerie fait part d'une décision de la commission de surendettement qui lui est imposée, autorise le Maire, ou son représentant, à mandater les dépenses ci-dessus notifiées sur le Budget Communal, les budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement.

N° 12-29.10.2020 – OBJET : VALIDATION DE LA PROPOSITION DU PLAN D'ADRESSAGE DE LA POSTE

Le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance du conseil municipal car il doit rencontrer les anciens membres de la commission qui ont travaillé sur ce dossier, ce qui est programmé pour jeudi prochain 14 heures. Le conseil municipal donne son accord.

N°13-29.10.2020 – QUESTIONS DIVERSES :

Décision au titre de la délégation du conseil municipal : Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à l'application du D.P.U. sur la cession d'un bien immobilier situé 4 Rue de la Fourbisserie.

Le Maire informe :

- de l'organisation de la rentrée scolaire le 2 novembre prochain. Suite à l'appel de la directrice suppléante de l'école, Claire HINSBERGER, non prise en charge des élèves avant l'hommage à Samuel PATY le lundi à 10 heures, la Commune doit donc organiser l'accueil de la garderie, vu avec les PEPS 37 et avec le personnel communal il y aura 5 personnes pour 5 classes.

- de l'arrêté pris pour règlementer l'utilisation des salles communales mais compte tenu des nouvelles règles sanitaires, il devra reprendre un arrêté pour la fermeture des salles aux associations. Il semblerait que le club de tennis continue à jouer en salle ainsi que le club de foot. Agnès PRUNET informe que les résidences d'artistes sont autorisées sans public. Geoffrey BEDU demande qui désinfecte après l'utilisation de la salle, le personnel ou l'Ent. BERCÉ. Graziella demande ce qu'il en est pour les écoles et la bibliothèque. Agnès PRUNET répond qu'ils sont en attente des consignes mais qu'elle a déjà envisagé en accord avec Pierrick, bibliothécaire, le déplacement de ce dernier dans les écoles. Flavien THÉLISSON informe qu'Élise, coordinatrice culturelle, est en télétravail mais pour ses déplacements ainsi que pour Pierrick, il leur faudra une autorisation de l'employeur en fonction de leur emploi du temps qu'ils devront donner.

- de l'arrivée du 2^{ième} numéro du P'tit Novicien.

Guillaume PIOCHON informe du prochain conseil d'administration de la MFR de Neuvy qui aura lieu mercredi à 20 H 00 et de l'arrivée d'un nouveau directeur. Il rend compte du dernier conseil d'administration de RES et d'un désaccord entre la directrice et le nouveau trésorier.

Il demande à décaler les réunions de conseil et les commissions communales en semaines paires. Le maire propose de prévoir cela pour l'année 2021. Il propose également de supprimer la prochaine réunion de commission du 5 novembre. L'assemblée acquiesce.

Guillaume PIOCHON souhaite réorganiser les repas de la Cantine car il est constaté beaucoup de déchets et de gaspillage. Il envisage de ne commander que des repas « maternelle » mais toutefois, lorsqu'il y a des portions de viande les quantités sont plus petites et certainement trop justes pour des enfants de primaire. Anne GOGUÉ propose de sensibiliser les enfants sur les produits.

Mylène BELOT informe de la demande du foodtruck « Chapeau de Paille » de Louestault pour un créneau sur la commune de Neuvy-le-Roi. Le maire fait part de la réception ce jour du courrier. Guillaume observe que cela peut faire de la concurrence à nos commerces.

Nicolas GROSSI propose de faire une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat de Nice ce jour. Le conseil donne son accord.

Le maire propose aux élus disponibles d'être présents, lundi prochain vers 11 H 15 à l'école pour l'hommage à Samuel PATY, Professeur victime d'un terroriste.

Geoffrey BEDU demande s'il y a un dispositif de défibrillateur dans les bâtiments communaux. Il est mis en place dans certains bâtiments recevant du public mais il faudrait un référent pour vérifier le bon fonctionnement du matériel. M. Éric BRIAULT se propose d'être ce référent.

Geoffrey BEDU demande quand vont débiter les travaux d'aménagement du parc de loisirs, route de Rome. Flavien THÉLISSON rend compte de son dernier entretien avec les personnes concernées, elles sont en attente du retour des banquiers. Geoffrey BEDU demande également où va être déplacée l'aire de passage des gens du voyage. Cela reste à étudier et un lieu à trouver.

Graziella LEPLEY demande si dans le cadre de la 3^{ième} étape du BAFA il est possible d'obtenir une aide financière de la Communauté de Communes GCPR. Flavien THÉLISSON ne peut répondre à cette question mais cela lui semble étonnant.

Patricia VINCENT demande la date de facturation des repas de la cantine car les familles n'ont rien encore reçu. Les factures ont bien été faites mais une nouvelle procédure d'envoi à la Trésorerie par dématérialisation a retardé l'envoi par la Trésorerie.

Agnès PRUNET fait part de la demande du Collège pour l'utilisation de la salle Armand Moisant à titre gracieux à deux reprises. La règle définie précédemment était d'une utilisation gratuite puis la seconde payante. Après débat, le conseil décide de demander une participation de 130 €.

Anne GOGUÉ informe qu'elle a commencé les entretiens professionnels avec le personnel communal.

Dans le cadre des mesures sanitaires, il a été imprimé et mis à disposition, dans les commerces, des attestations de dérogations de sorties.

Dans le cadre du CCAS, Jeannine MARCHAISSEAU a commencé une liste des personnes de plus de 70 ans.

Flavien THÉLISSON fait part d'une remarque d'une personne qui est déçue car il n'y a pas eu d'action du CCAS lors du 1^{er} confinement.

Yannick BARRIOS s'inquiète de la possibilité du port du masque pour les familles modestes. Il reste des masques en tissu que la Commune a acheté lors du premier confinement. Il est proposé de faire une campagne sur le port du masque à mettre en place. Flavien THÉLISSON attend demain les nouvelles consignes. Yannick rappelle que le port du masque est obligatoire dans toutes les communes de la Métropole.

Philippe CHANDONNAY demande où en est le dossier d'enquête publique pour la régularisation de cession du chemin rural avec les Cts MARTEAU. Compte tenu du coût d'une enquête publique, il propose d'adjoindre à ce dossier la cession du chemin de La Lande pour laquelle le riverain serait d'accord.

Il s'étonne de la décision de la Communauté de Communes GCPR de modifier la redevance des ordures ménagères en taxe appliquée sur l'impôt foncier sans concertation des conseils municipaux. Flavien THÉLISSON lui répond que la CCGCPR aurait dû augmenter la redevance pour le territoire de Racan si la redevance était maintenue. Il précise qu'un écrêtement sera mis en place pour compenser le coût qui risque d'être plus élevé pour les personnes seules ou en couple dans une grande maison.

François LECHRIST arrive de la réunion de la commission tourisme de la CCGCPR et en donne un compte rendu.

Flavien THÉLISSON, dans le cadre du tourisme, informe qu'il a accompagné les acquéreurs du château de Beaulieu, qui ont le projet de créer un site d'accueil haut de gamme avec une salle de réception et un hébergement de 75 chambres.

L'ordre du jour étant terminé, il est procédé à une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat de Nice.